

Samedi 17 avril 1529

9 h à 10 h

« ce dict jour de samedy matin, dix septiesme avril mil cinq cens vingt neuf, heure de neuf à dix heures, fust condamné à mourir est estre bruslé vif en la place de Grève, à Paris, et avant sa mort, en sa presence, seroient ses livres bruslez audict lieu ; ce qui fut fait et expédié ce mesme jour en grande diligence, affin qu'il ne fut recouru du Roy ne de madame la Régente, qui estoit lors à Blois. »

< Journal d'un *Bourgeois de Paris*, éd. Bourrilly, p. 321.

[Voir le document associé page 353](#)

« *Hac die sabbati XVII^e mensis aprilis, anno quingentesimo XXIX^o, post Pascha, fuit Ludovicus de Berquin condemnatus ad flammas, quod eodem die datum fuit executioni Parisius in Gravia, et hoc propter multa perversa dogmata illius que damnata fuerant, ad petitionem iudicum per Facultatem theologie, quam propterea in partem eorum iudicibus acceperat, qui quidem iudices eandem Facultatem absolverunt, et condemnauerunt hereticum in illius expensas.* »

Delisle, # CVII [f° 226].

BN ms. lat. n. acq. 1782

Relation de l'affaire par le nonce Salviati (lettre à son père)

Lettre écrite entre le 18 et 23 avril

Voir R. Rolland, art. cit., pp. 324-325

« A Paris fut samedi dernier brûlé comme hérétique un gentilhomme nommé Barquin, qui avait été condamné à mort avant que le roi revînt d'Espagne, et délivré par la grâce de S. M. Les théologiens de Paris s'affligeaient que N.S. eût commis sa cause à douze juges laïques, devant lesquels il voulait soutenir qu'il lui avait été fait tort ; et ils le condamnèrent à la prison perpétuelle, au pain et à l'eau ; il appela de cette sentence et fut aussitôt condamné au feu et brûlé. On dit qu'il s'est repenti, et mourut en bon chrétien ; chose qui donnera grande crainte à tous les autres qui

voudraient pécher en telle ribanderie, et purgera ce royaume de cette malédiction luthérienne, qui pullulait extrêmement. »

[Voir le document associé page 355, 356](#)